

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION
16 DECEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,

le 13 décembre à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE
Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°124-2022 – TOURISME – ADHESION A MORBIHAN TOURISME POUR LES ANNEES 2022 ET SUIVANTES

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président au tourisme rappelle que, par délibération n° 81-2022 du 24 mai 2022, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a fixé le montant de sa contribution à l'Office Départemental en charge du tourisme, dénommé Morbihan Tourisme, au titre de l'année 2021. Cette organisme a vocation à soutenir le tourisme dans le Morbihan et ainsi mettre en avant chaque territoire, dont Arc Sud Bretagne. Afin de libérer le paiement de la contribution 2022, d'un montant de 2 500 €, il est nécessaire de procéder à son approbation.

Par ailleurs, dans une optique de simplification administrative, il est proposé d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à Morbihan Tourisme pour les années 2023 et suivantes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de l'adhésion 2022 à Morbihan Tourisme à 2 500 €,
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à Morbihan Tourisme pour les années 2023 et suivantes,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et documents si nécessaires.

Pour Extrait Certifié conforme,
A Muzillac, le 13/12/2022
Le Président

